

Coordonnée

Nom du/de la candidat.e : (prénom, nom de famille)	
Type de candidature :	<input type="checkbox"/> Je pose ma candidature en tant qu'animateur.trice indépendant.e <input type="checkbox"/> Je pose ma candidature en tant qu'animateur.trice employé.e par mon organisation <input type="checkbox"/> Je pose ma candidature en tant qu'animateur.trice indépendant.e et employé.e par mon organisation
Nom de l'organisation : (le cas échéant)	
Titre :	
Courriel :	
Numéro de téléphone :	
Adresse postale de préférence : <i>le matériel d'animateur.trice sera envoyé ici avant la date du cours</i>	

Date de cours souhaitée

Dates souhaitées pour participer au programme de FCA	
--	--

Langues

Langues parlées :	Anglais <input type="checkbox"/>	Français <input type="checkbox"/>
Dans quelles langues animerez-vous le cours?	Anglais <input type="checkbox"/>	Français <input type="checkbox"/>

Présélection

Vous confirmez que vous êtes un intervenant.e de première ligne ou que vous avez de l'expérience dans ce domaine.	
Vous reconnaissez que ce FCA et l'évaluation l'évaluation se dérouleront en français.	

L'Esprit au travail premiers intervenants, formation à la certification des animateur.trice.s

L'esprit au travail premiers intervenants (EATPI) est un programme éducatif conçu pour aborder et promouvoir la santé mentale et réduire la stigmatisation de la maladie mentale chez les premiers intervenants.

Politique d'annulation

Vous reconnaissez et acceptez que les montants que vous avez payés ne sont pas remboursables si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant le début du cours. Dans le cas contraire, un remboursement intégral, moins 25 % de frais administratifs, sera effectué pour les annulations reçues par écrit. L'inscription n'est pas transférable.

Consentement

- Vous comprenez que vous devez dispenser un minimum de deux cours par an pour maintenir votre certification.
- Vous comprenez qu'un cours ne peut être dispensé à un groupe de moins de 8 participants et à un maximum de 15 (virtuel) ou 25 (présentiel).
- Pour les animateur.trice.s indépendant.e.s :
 - Vous comprenez que vous devrez acheter des codes d'accès à la boutique en ligne de *Changer les mentalités* pour chaque participant à un cours.
 - Vous avez lu le contrat des animateur.trice.s indépendant.e.s et vous comprenez les conditions requises pour être animateur.trice.
- Pour les animateur.trice.s internes (employé.e.s par leur organisation) :
 - Vous avez pris connaissance du contrat des animateur.trice.s et comprenez les conditions à remplir pour être animateur.trice.
 - Vous comprenez que vous ne pouvez proposer le programme qu'aux employé.e.s de votre organisation (énumérés ci-dessus) et à aucun autre tiers, ni à aucune personne non employée par votre organisation.
 - Vous comprenez que votre organisation paiera les frais de participation pour chaque participant.e à un cours.

Inscription et information sur le programme de FCA

- Veuillez noter que l'envoi d'une demande d'inscription ne permet pas de réserver une place dans le cours souhaité ; une place n'est confirmée qu'une fois le paiement reçu.
- La formation de certification des animateur.trice.s EATPI se tient sur une période de 5 jours consécutifs, du lundi au vendredi.
- Pour la FCA virtuelle, vous devrez assister à un webinaire enregistré de deux heures après la formation pour revoir la logistique de la prestation du cours avant de recevoir votre certification d'animateur.trice.
- Dans l'éventualité où vous ne réussiriez pas à devenir animateur.trice de L'Esprit au travail premiers intervenants, vous serez dans l'incapacité de conserver le matériel de cours.

Critères d'admissibilité

Veillez répondre à toutes les questions du formulaire de candidature afin de démontrer que vous remplissez les critères suivants pour être admis.e à la formation d'animateur.trice. Les réponses doivent être rédigées sous forme de paragraphes et dactylographiées. Les réponses doivent fournir à l'examineur un aperçu détaillé de qui vous êtes et de ce que vous apportez à TWM en tant qu'animateur.trice. Les demandes pour lesquelles il manque des informations seront renvoyées au candidat.

Exigences d'admissibilité

Le cours est animé par des animateur.trice.s certifiés qui ont suivi avec succès la formation de certification des animateur.trice.s (FCA). Pour pouvoir participer à la FCA, les candidat.e.s doivent satisfaire les exigences minimales suivantes :

Critères pour les animateur.trice.s indépendant.e.s :

- Au moins deux ans d'expérience en première ligne en tant que premiers intervenants et/ou expérience en intervention de première ligne. Les personnes qui n'ont pas d'expérience en première ligne ou en tant que secouriste doivent appliquer au programme « L'Esprit au travail ».
- Réussite démontrée (rémunérée ou bénévole) en animation de discussions de groupe, de formations et/ou de présentation à des groupes de 8 personnes ou plus
- Connaissance de l'éventail des services de santé mentale
- Attitude positive à l'égard des personnes vivant avec de problèmes de santé mentale
- Volonté de réduire la stigmatisation/discrimination associée à la santé mentale sur le lieu de travail.
- Capacité à animer un nombre minimum de cours par an.
- Maîtrise de programmes informatiques tels que PowerPoint et Excel. Vous devez disposer d'une adresse électronique, d'une connexion internet solide et d'un accès à un ordinateur.
- Le cas échéant : Connaissance des plateformes virtuelles telles que Zoom ou MS Teams. La FCA virtuelle est exclusivement dispensée sur la plateforme Zoom.

Critères pour les animateur.trice.s internes :

- Expérience en première ligne en tant que premier intervenant et/ou expérience en intervention de première ligne (par exemple, services sociaux ou intervention en cas de crise). Les personnes qui n'ont pas d'expérience en première ligne ou en tant que secouriste doivent appliquer au programme « L'Esprit au travail ».
- Expérience dans le domaine de la santé mentale et du bien-être au travail ou dans la communauté.
- Capacité à animer des discussions de groupe de 8 personnes ou plus.
- Capacité à animer un nombre minimum de cours par an (comme indiqué dans "l'entente de l'animateur.trice") et engagement à respecter cette exigence.
- Attitude positive à l'égard des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.
- Soucieux de réduire la stigmatisation/discrimination associée à la santé mentale sur le lieu de travail.
- Maîtriser PowerPoint, disposer d'une adresse électronique valide, d'une connexion Internet solide et d'un accès à un ordinateur. Une configuration à deux écrans est optimale pour la facilitation virtuelle.
- Le cas échéant : Connaissance des plateformes virtuelles telles que Zoom ou MS Teams. La FCA virtuelle est exclusivement dispensée sur la plateforme Zoom.

5. Le programme est conçu pour que vous puissiez animer des cours pour tous les employé.e.s de votre organisation. Une fois certifié.e, vous pourrez animer des groupes que vous ne connaissez pas. En outre, vous pouvez animer des cours pour vos supérieur.e.s, vos subordonné.e.s directs et/ou vos pairs. Veuillez expliquer comment vous aborderez cette dynamique.

6. Veuillez expliquer comment votre organisation vous soutiendra en tant qu'animateur.trice EATPI :

Changer les Mentalités - Situations de cours - Que feriez-vous ?

7. Les cours L'Esprit au travail sont centrés sur les participant.e.s et basés sur des activités. Les animateur.trice.s des cours de L'Esprit au travail doivent encourager les participant.e.s à jouer un rôle actif dans leur apprentissage en posant des questions, en y répondant et en participant aux discussions et aux activités. Comment encourageriez-vous les participant.e.s à prendre une part active aux cours que vous animez ?

8. Il vous faudra parfois gérer les comportements des participant.e.s lorsque vous animez un cours. Les animateur.trice.s doivent veiller à ce que les participant.e.s se respectent mutuellement lorsqu'il.elle.s discutent des concepts du cours et participent aux activités. Que feriez-vous pour promouvoir un environnement d'apprentissage sécuritaire et confortable ? De même, comment réagiriez-vous aux comportements qui nuisent à un environnement d'apprentissage respectueux ?

9. Que feriez-vous si un.e participant.e du cours vous parlait de ses problèmes personnels de santé mentale ou d'utilisation de substances?

10. Les animateur.trice.s doivent gérer les interactions, les interruptions (en raison de difficultés techniques) et le temps pour couvrir l'ensemble du programme dans les délais impartis. Que feriez-vous pour gérer votre temps ?

11. Avez-vous des questions sur le programme ou le cours ? Si oui, veuillez les noter ici

Merci d'avoir rempli le formulaire de candidature.

Je sais que je dois dispenser au moins deux cours par an.

J'ai lu l'entente de l'animateur.trice qui se rapporte à la demande que j'ai soumise.

Veuillez consulter les paragraphes "Consentement" et "Aide- mémoire pour votre candidature" avant de soumettre votre demande.

Aide- mémoire pour votre candidature

Voici un rappel des exigences :

- Formulaire de candidature complété
- Curriculum vitae
- Lettre de soutien/référence :
 - a. Animateur.trice indépendant.e : deux lettres de recommandation portant sur les critères et l'expérience requis pour être Animateur.trice.
 - b. Animateur.trice interne : Lettre de soutien de votre organisation

N'oubliez pas que le paiement du cours sera demandé une fois que l'application aura été approuvée. Les frais de cours doivent être payés pour compléter l'inscription et garantir une place dans le cours souhaité.

Nous n'acceptons pas les dossiers de candidature par courrier électronique. Ils doivent être soumis par le biais du lien "appliquer maintenant" de la formation souhaitée.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le bureau de L'Esprit au travail par courrier électronique à l'adresse twm@openingminds.org.

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE REÇUES AU MOINS **5 SEMAINES** AVANT LE DÉBUT DU COURS.